

Rapport financier trimestriel

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

31 décembre 2025

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Table des matières

31 décembre 2025

	<u>Page</u>
Aperçu de la Société	1
Résultats trimestriels	2 – 3
Faits marquants	4
Analyse des risques	4
Rapport sur l'utilisation des crédits	4
Déclaration de responsabilité de la direction	5
État de la situation financière non audité	6
État des résultats non audité	7
État des gains et pertes de réévaluation non audité	8
État de la variation des actifs (dettes) financiers nets non audité	9
État des flux de trésorerie non audité	10
Notes complémentaires aux états financiers provisoires non audités	11 – 20

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

31 décembre 2025

Le présent rapport financier trimestriel de Marine Atlantique S.C.C. (la « Société ») porte sur la période de neuf mois close le 31 décembre 2025. Il doit être lu en parallèle avec le Sommaire du plan d'entreprise 2025-2026 à 2029-2030 et le Rapport annuel 2024-2025 de la Société qui comprend les états financiers annuels vérifiés pour l'exercice clos le 31 mars 2025. On peut trouver des renseignements sur la Société, notamment le Rapport annuel et le Sommaire du plan d'entreprise, une fois qu'ils sont approuvés par le gouvernement fédéral, à l'adresse www.marineatlantique.ca.

Les états financiers non vérifiés et les notes complémentaires ont été établis selon les Normes comptables du secteur public. Tous les montants sont présentés en dollars canadiens.

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

Marine Atlantique est une société d'État fédérale chargée de remplir le mandat constitutionnel d'offrir un service de transport de marchandises et de passagers entre North Sydney, en Nouvelle-Écosse, et Port aux Basques, à Terre-Neuve-et-Labrador. Ce service assure une liaison essentielle entre la province de Terre-Neuve-et-Labrador et le Canada continental.

Marine Atlantique, qui a son siège social à St. John's (T.-N.-L.), gère des terminaux à Port aux Basques et à Argentia (T.-N.-L.), et à North Sydney (N.-É.). La Société assure deux liaisons : un service de traversier quotidien de 96 milles marins maintenu à longueur d'année entre Port aux Basques et North Sydney et un service de traversier saisonnier de 280 milles marins entre Argentia et North Sydney.

Pour s'acquitter de son mandat, Marine Atlantique exploite une flotte composée de quatre traversiers de cote glace : le NM *Blue Puttees*, le NM *Highlanders*, le NM *Ala'suinu* et le NM *Leif Ericson*. La Société rend des comptes chaque année au gouvernement du Canada par l'intermédiaire du ministre des Transports.

Pour garantir l'exploitation sécuritaire des navires en mer, Marine Atlantique S.C.C. est assujettie à diverses lois et divers règlements. Ceux-ci comprennent : le *Code canadien du travail*, le *Règlement sur la sécurité et la santé au travail (en milieu maritime)*, la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* et ses règlements, la *Loi sur la responsabilité en matière maritime* et ses règlements, la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, la *Loi maritime du Canada*, la *Loi sur le cabotage*, le *Règlement sur la sûreté des traversiers intérieurs* et la partie III du *Règlement sur la sûreté du transport maritime*. La Société est également assujettie à la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS), le plus important de tous les traités internationaux visant la sécurité des navires marchands.

31 décembre 2025

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

31 décembre 2025

REVENUS

Les revenus de la Société ont augmenté de 13 % pour le trimestre et de 12 % par rapport au budget depuis le début de l'exercice. Le trafic global a été plus élevé que prévu au cours du trimestre, et depuis le début de l'exercice.

Comparativement à l'exercice précédent, les revenus de la Société ont diminué de 5 % pour le trimestre et sont demeurées stables depuis le début de l'exercice. Bien que les volumes de trafic aient augmenté dans l'ensemble, les tarifs réduits mis en place en août ont fait baisser les revenus par rapport à l'exercice précédent pour le trimestre.

CHARGES

Comparaison avec le budget

Les charges de la Société ont été inférieures de 9 % au budget au cours du trimestre et de 5 % depuis le début de l'exercice. Les dépenses de fonctionnement ont été inférieures aux prévisions, et des économies ont été réalisées dans la plupart des domaines, notamment les réparations et l'entretien, les matériaux, les fournitures et les services, ainsi que les déplacements.

Comparaison avec l'exercice précédent

Les dépenses de la Société ont diminué de 4 % au cours du trimestre et de 2 % depuis le début de l'exercice par rapport à l'exercice précédent. Au cours du trimestre, l'augmentation des salaires et des avantages sociaux a été compensée par des économies dans les autres charges d'exploitation. Les carburants ont augmenté en raison de la multiplication des traversées et de la hausse de la consommation. Depuis le début de l'exercice, l'augmentation des salaires a été plus que compensée par les économies réalisées sur les matériaux, les fournitures et les services. Les dépenses liées aux réparations et à l'entretien sont demeurées stables par rapport à l'exercice précédent. Les frais d'affrètement ont été inférieurs à ceux de l'exercice précédent, qui incluaient un mois de paiement lié à l'ancien contrat de location du *Atlantic Vision*. Les coûts d'amortissement ont été plus élevés au cours du trimestre et depuis le début de l'exercice en raison d'un patrimoine plus important.

Immobilisations corporelles

La Société a consacré 12,2 millions de dollars dans ses immobilisations au cours du troisième trimestre dans le cadre de son programme de réinvestissement en continu de ses actifs. Ce montant comprend 9,2 millions de dollars pour des projets de navires et 3 millions de dollars pour la mise à niveau des installations portuaires, les technologies de l'information et l'achat d'équipements.

Prévisions

D'après les résultats des neuf premiers mois et l'affectation budgétaire pour le reste de l'exercice, la Société prévoit qu'elle fonctionnera à l'intérieur du cadre financier approuvé. Il n'y a eu aucune révision des buts ou des objectifs par rapport au Sommaire du plan d'entreprise de 2025-2026 à 2029-2030.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

31 décembre 2025

FAITS MARQUANTS

La Société a conclu un accord d'affrètement de cinq ans pour la location d'un navire. L'*A. Nepita* subira des modifications pour lui permettre de s'intégrer à l'infrastructure d'amarrage de Marine Atlantique et devrait arriver au Canada au cours de l'été 2026.

ANALYSE DES RISQUES

Les risques financiers de la Société ont déjà été divulgués dans le Sommaire du plan d'entreprise de 2025-2026 à 2029-2030 et le Rapport annuel de 2024-2025 de la Société. Il n'y a aucun changement significatif par rapport aux risques énoncés précédemment.

RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS

La Société a reçu des crédits parlementaires de 46 millions du gouvernement du Canada au cours du troisième trimestre clos le 31 décembre 2025 (149,8 millions de dollars depuis le début de l'exercice). Veuillez vous reporter à la note 2(a) des états financiers intermédiaires non audités de la Société en ce qui a trait à la politique comptable pour les crédits du gouvernement. À la note 5 des états financiers intermédiaires non audités, nous précisons l'utilisation des crédits reçus au cours de la période.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Rapport financier trimestriel
31 décembre 2025

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalie importante. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements de ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers non audités donnent, dans tous leurs éléments significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats des activités de fonctionnement et des flux de trésorerie de la Société aux dates présentées dans les états financiers trimestriels et pour les périodes closes à ces dates.



Murray Hupman, ing.
Président et directeur général



Shawn Leamon, CPA, CGA
Vice-président des finances

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
18 février 2026

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Etat de la situation financière non audité
Au 31 décembre 2025
(en milliers)

	31 déc. 2025	31 mars 2025
Actifs financiers		
Trésorerie (note 4)	29 001 \$	10 782 \$
Débiteurs	14 012	14 067
Somme à recevoir du gouvernement du Canada (note 5)	-	16 325
Stocks destinés à la revente	440	435
Instruments financiers dérivés	87	2 053
Actif au titre des prestations de retraite constituées	194 492	187 778
	238 032	231 440
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	29 362	30 640
Instruments financiers dérivés	974	8
Revenus reportés	8 153	18 589
Somme à payer au gouvernement du Canada (note 5)	18 382	-
Charges à payer au titre des indemnités de vacances	7 511	8 651
Passif au titre des prestations de retraite constituées	3 722	3 722
Passif au titre des avantages complémentaires de retraite constitués	47 062	48 458
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	28 500	28 500
Passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi constitués	14 968	14 024
	158 634	152 592
Actifs financiers nets	79 398	78 848
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles	327 841	342 390
Stocks destinés à la consommation	24 662	25 355
Charges payées d'avance	13 981	15 752
	366 484	383 497
Excédent accumulé	445 882 \$	462 345 \$

Éventualités (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Etat des résultats non audités

Période clos en le 31 décembre 2025

(en milliers)

	Période de 3 mois clos		Période de 9 mois clos	
	2025	2024	2025	2024
Revenus				
Produits des activités de transport (note 6)	23 044 \$	24 350 \$	102 202 \$	101 988 \$
Autres produits	143	201	335	578
Gain de change	58	78	328	133
Gain réalisé sur dérivés	173	-	465	533
	23 418	24 629	103 330	103 232
Charges				
Salaires et avantages sociaux	30 974	27 689	96 290	95 667
Frais d'affrètement	6 201	6 131	18 438	19 999
Taxes sur l'importation d'affrètement	806	806	2 417	2 417
Carburant	9 777	9 044	35 146	36 420
Matériaux, fournitures et services	9 311	12 747	30 604	37 914
Réparations et entretien	1 919	1 924	6 033	6 083
Assurance, loyer et services publics	1 984	2 180	5 883	5 868
Frais de déplacement	378	469	918	1 736
Frais administratifs	1 080	639	2 052	2 245
Avantages sociaux futurs (note 7)	(1 728)	(3 250)	(5 185)	(9 750)
Amortissement	14 037	12 576	39 279	36 854
	74 739	71 353	231 875	235 453
(Déficit) avant le financement public	(51 321)	(46 724)	(128 545)	(132 221)
Financement public				
Activités de fonctionnement	33 500	46 016	90 377	108 612
Immobilisations	12 155	18 116	24 730	30 800
	45 655	64 132	115 107	139 412
Déficit (gain) lié aux activités	(5 666)	17 408	(13 438)	7 191
Excédent accumulé, au début de la période	451 397	424 174	459 169	434 391
Excédent accumulé, à la fin de la période	445 731 \$	441 582 \$	445 731 \$	441 582 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Etat des gains et pertes de réévaluation non audité
Période clos en le 31 décembre 2025
(en milliers)

	Période de 3 mois clos		Période de 9 mois clos	
	2025	2024	2025	2024
Gains (pertes) de réévaluation cumulés, début de l'exercice	2 458 \$	(126) \$	3 176 \$	3 920 \$
Gains (pertes) de réévaluation survenus pendant la période				
Perte non réalisée sur devises	(222)	(163)	(94)	(112)
Gain (perte) non réalisé (perte non réalisée) sur produits dérivés	(1 912)	2 889	(2 466)	(277)
Montant reclassé dans l'état des résultats				
Perte (gain) réalisée sur produits dérivés	(173)	398	(465)	(533)
(Pertes) gains de réévaluation nets (nettes) pour la période	(2 307)	3 124	(3 025)	(922)
Gains de réévaluation cumulés à la fin de la période	151 \$	2 998 \$	151 \$	2 998 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Etat de la variation des actifs financiers nets non audité

Période clos en le 31 décembre 2025

(en milliers)

	Période de 3 mois clos		Période de 9 mois clos	
	2025	2024	2025	2024
(Déficit) lié aux activités	(5 666) \$	17 408 \$	(13 438) \$	7 191 \$
Variation des immobilisations corporelles				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(12 155)	(18 116)	(24 730)	(30 800)
Amortissement d'immobilisations corporelles	14 037	12 576	39 279	36 854
(Augmentation) diminution des immobilisations corporelles	1 882	(5 540)	14 549	6 054
Variation des autres actifs non financiers				
Variation nette des stocks destinés à la consommation	(978)	487	693	7 787
Variation nette des charges payées d'avance	686	2 192	1 771	(8 051)
(Diminution) augmentation des autres actifs non financiers	(292)	2 679	2 464	(264)
(Pertes) gains de réévaluation nets (nettes)	(2 307)	3 124	(3 025)	(922)
(Diminution) augmentation des actifs financiers nets	(6 383)	17 671	550	12 059
Actifs financiers nets, début de la période	85 781	34 433	78 848	40 045
Actifs financiers nets, fin de la période	79 398 \$	52 104 \$	79 398 \$	52 104 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Etat des flux de trésorerie non audité

Période clos en le 31 décembre 2025

(en milliers)

	Période de 3 mois clos		Période de 9 mois clos	
	2025	2024	2025	2024
Transactions de fonctionnement				
Rentrées de fonds – clients	26 427 \$	27 980 \$	91 311 \$	92 234 \$
Rentrées de fonds – autres produits	143	201	335	578
Financement public – activités de fonctionnement	33 845	33 370	115 461	123 996
Financement public – immobilisations	12 155	18 116	34 353	44 118
Sorties de fonds – fournisseurs	(26 613)	(38 965)	(92 655)	(116 737)
Sorties de fonds – employés	(32 549)	(34 596)	(94 158)	(98 106)
Sorties de fonds – avantages sociaux futurs	(686)	(472)	(1 982)	(1 779)
	12 722	5 634	52 665	44 304
Transactions d'investissement en immobilisations				
Achat d'immobilisations corporelles	(12 155)	(18 116)	(34 353)	(44 118)
	(12 155)	(18 116)	(34 353)	(44 118)
Effet des variations de change sur la trésorerie	(222)	(164)	(94)	(112)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	345	(12 646)	18 218	73
Trésorerie au début de la période	28 656	22 638	10 783	9 919
Trésorerie à la fin de la période	29 001 \$	9 992 \$	29 001 \$	9 992 \$
La trésorerie comprend :				
Encaisse affectée			6 668 \$	6 188 \$
Encaisse non affectée			22,333	3,804
			<u>29 001 \$</u>	<u>9 992 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non audités

31 décembre 2025

(en milliers)

1. BASE DE PRÉSENTATION

Marine Atlantique S.C.C. (la « Société ») est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La *Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantique S.C.C.* de 1986 établit la Société comme société d'État mère. Dans le but de se conformer à la *Politique maritime nationale (1995)*, la Société a réduit son mandat à l'exploitation d'un service de traversiers.

La Société exploite un service de traversier entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador. Les activités de Marine Atlantique S.C.C. ont un caractère saisonnier. La plus forte période d'activités de la Société est l'été (deuxième trimestre) et la période la moins achalandée est l'hiver (quatrième trimestre), en raison du grand nombre de touristes et du fait qu'ils préfèrent voyager l'été. La Société profite donc de l'hiver pour effectuer une grande partie des travaux d'entretien annuel nécessaires sur ses navires et terminaux portuaires.

Les présents états financiers intermédiaires non audités ont été préparés par la direction selon la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada. Le référentiel comptable est celui des Normes comptables du secteur public du Canada. Les états financiers intermédiaires ne présentent pas tous les renseignements à fournir qui figurent dans les états financiers annuels vérifiés de Marine Atlantique S.C.C. Les renseignements présentés ci-après s'ajoutent à ceux qui sont contenus dans les états financiers annuels. Les états financiers intermédiaires doivent être lus en parallèle avec les états financiers et les notes afférentes de l'exercice clos le 31 mars 2025.

2. MÉTHODES COMPTABLES IMPORTANTES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables du secteur public canadien.

(a) Financement public

La Société reçoit un financement public qui lui permet de répondre à ses besoins de trésorerie à court terme, notamment de faire face à l'excédent des charges d'exploitation sur les revenus commerciaux et d'acquérir des immobilisations corporelles. Le financement reçu est comptabilisé en résultats de l'exercice au cours duquel il a été autorisé et tous les besoins ont été satisfaits par la Société. Tout écart entre les montants reçus et les montants autorisés et requis constitue une somme à recevoir du (à payer au) gouvernement du Canada. La Société vend parfois des actifs, et doit alors verser le produit net de la vente des actifs au Trésor. Le cas échéant, le produit net réalisé est porté en diminution des besoins de financement de l'exploitation pour l'exercice au cours duquel la vente a eu lieu.

(b) Instruments financiers

La trésorerie, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs, les sommes (à payer au) à recevoir du gouvernement du Canada sont évalués selon le coût.

Les dérivés sont initialement évalués à leur juste valeur à la date de passation des contrats sous-jacents, puis réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture de la période de rapport visée. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que le dérivé soit décomptabilisé. À ce moment-là, le montant cumulatif des gains et

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non audités

31 décembre 2025

(en milliers)

pertes de réévaluation associé à l'élément décomptabilisé fait l'objet d'une écriture de contre-passation et est reclassé dans l'état des résultats. Les dérivés sont décomptabilisés à la date d'expiration des contrats sous-jacents. Les coûts de transaction sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

(c) Stocks

Les stocks, constitués principalement d'articles utilisés pour la consommation à bord des navires, sont évalués au coût historique ou au coût de remplacement, selon le moins élevé des deux.

(d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, qui englobent les navires, les installations et le matériel, sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé.

La flotte de navires de la Société comprend les navires qui lui appartiennent et les projets de navires, les installations côtières se composent des bâtiments des terminaux, des installations de débarquement, des quais et des infrastructures connexes. Le matériel comprend le matériel informatique et les logiciels, le mobilier et les véhicules.

Les principales pièces de rechange sont comptabilisées en tant qu'immobilisations corporelles et ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas utilisées. À cette fin, les principales pièces de rechange sont celles qu'on prévoit d'utiliser pendant plus d'un exercice pour une immobilisation corporelle donnée.

Le coût des travaux en cours comprend les matériaux, la main-d'œuvre directe et les frais indirects. Les montants compris dans les travaux en cours sont virés à la catégorie appropriée d'immobilisations corporelles au moment où l'actif est prêt à être utilisé, puis ils sont ensuite amortis.

L'amortissement est calculé à des taux suffisants pour permettre la radiation du coût des immobilisations corporelles, déduction faite de leur valeur résiduelle, sur leur durée de vie utile estimative, selon la méthode linéaire. Le coût des projets à bord des navires, déduction faite de leur valeur résiduelle, est amorti sur la plus courte des durées suivantes : la durée de vie utile de l'actif ou la durée de vie utile du navire.

Les durées de vie utiles estimatives et les méthodes d'amortissement sont passées en revue à la fin de chaque exercice. Les taux appliqués aux principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivants :

Navire (y compris les projets de navires)	5 % à 10 %
Installations côtières	2,5 % à 5 %
Équipement	10 % à 25 %
Améliorations locatives	Durée du contrat de location ou durée de vie utile

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, la valeur de l'immobilisation est ramenée à sa valeur résiduelle, le cas échéant. Il ne peut y avoir de reprise sur réduction de valeur.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non audités

31 décembre 2025

(en milliers)

(e) Avantages sociaux futurs

La Société comptabilise ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux et les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes, au fur et à mesure que les prestations sont constituées.

i) Actif (passif) au titre des prestations de retraite constituées

La Société offre, par l'entremise d'un fiduciaire, un régime de retraite agréé à prestations déterminées qui couvre la quasi-totalité de ses salariés, ainsi que trois régimes de retraite supplémentaires non capitalisés.

Le régime de retraite agréé est un régime à prestations déterminées. La méthode de calcul des prestations pour les membres actifs du régime prévoit, pour chaque année de service admissible jusqu'à un maximum de 35 ans, le versement de prestations correspondant à 1,6 % du salaire moyen pour les meilleures années de service ou du salaire de fin de carrière dans la limite de la moyenne des maximums des gains ouvrant droit à pension dans le cadre du Régime de retraite du Canada, plus 2 % du salaire moyen pour les meilleures années de service ou du salaire de fin de carrière excédant la moyenne des maximums des gains ouvrant droit à pension dans le cadre du Régime de retraite du Canada. Le régime de retraite agréé prévoit que des rajustements à des fins d'indexation pourront être apportés aux prestations de retraite et aux prestations aux survivants à verser au cours d'une année civile après le troisième anniversaire de la retraite ou du décès du participant, selon le premier de ces événements. De tels rajustements correspondent au taux de croissance annuel de l'indice des prix à la consommation moins 3 %, sous réserve d'un taux de croissance annuel maximal de 3 %. Aucun rajustement à des fins d'indexation n'est apporté si le taux de croissance annuel de l'indice des prix à la consommation est inférieur à 3 %.

Le régime de retraite supplémentaire adopté le 2 juin 1994 et le régime de retraite supplémentaire adopté le 6 juin 1990 ont été supprimés le 1^{er} mars 2001 (ci-après appelés les anciens régimes de retraite supplémentaires), la couverture des membres inactifs ayant droit à des prestations avant cette date étant maintenue.

En 2006, un nouveau régime de retraite supplémentaire a été mis en place à l'intention des titulaires de certains postes désignés, qui établit des prestations pour les services rendus depuis 2004. L'admissibilité à ce dernier régime a été élargie en vue de constituer des prestations pour les services rendus depuis 2009, au bénéfice de tous les participants au régime de retraite agréé à prestations déterminées qui sont visés par le maximum des prestations payables en vertu du régime agréé. En règle générale, toutes les prestations sont établies en fonction du nombre d'années de service des salariés et du salaire moyen pour les meilleures années de service ou du salaire de fin de carrière.

Le coût des avantages de retraite est déterminé de façon actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations prévues au prorata des services et des meilleures estimations faites par la direction du taux de rendement prévu des placements des régimes, des taux prévus de croissance de la rémunération, des taux d'inflation prévus et de l'âge de départ à la retraite des salariés. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des régimes de retraite est fondé sur le rendement prévu des actifs du régime de retraite agréé.

Le taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime est fonction du rendement estimatif, selon les conditions du marché applicables à la date d'évaluation, de chaque grande catégorie d'actifs et de la composition cible d'actifs précisée dans la politique de placement établie pour le régime. Le rendement prévu des actifs est déterminé par référence à la valeur liée au marché qui

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non audités

31 décembre 2025

(en milliers)

est appliquée aux actifs du régime aux fins de l'établissement des états financiers. La valeur liée au marché des actifs du régime est établie en appliquant une méthode qui prévoit l'amortissement des gains et pertes relatifs au rendement prévu sur cinq ans. Les gains et pertes actuariels résultent de l'écart entre le taux de rendement réel et le taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime et des variations de la valeur des obligations au titre du régime de retraite à la suite de modifications d'hypothèses actuarielles ou d'écarts entre les résultats réels et les prévisions établies en fonction des hypothèses.

Les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants. Les gains et pertes actuariels relatifs aux anciens régimes de retraite supplémentaires sont comptabilisés immédiatement lors de la détermination du gain ou de la perte.

Les rajustements découlant des modifications apportées aux régimes, pour un montant net après compensation des gains ou pertes actuariels non amortis concernant les services rendus par les salariés au cours de l'exercice précédent, sont comptabilisés dans l'état des résultats de la période au cours de laquelle la modification a été apportée.

La durée de service restante moyenne estimée des membres couverts par le régime de pension enregistré et le régime de retraite complémentaire restant est de 10,6 ans (2024 – 10,5 ans).

ii) Avantages complémentaires de retraite

La Société fournit une assurance-vie et une assurance pour soins de santé et soins dentaires à ses employés actifs ou à la retraite. Les salariés syndiqués, les salariés non syndiqués et les cadres sont admis à bénéficier d'une couverture d'assurance-vie de base et d'assurance-vie facultative à compter du premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de 60 jours d'emploi continu. Les salariés syndiqués sont admis à bénéficier de prestations dans le cadre d'une assurance complémentaire couvrant les soins médicaux et dentaires à partir du premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de 1 040 heures de travail effectuées et les salariés non syndiqués et les cadres y sont admissibles à compter du premier jour du mois qui suit la date à laquelle ils ont été embauchés.

Le coût des avantages complémentaires de retraite est déterminé de façon actuarielle à l'aide des meilleures estimations faites par la direction du taux de participation future au régime de soins de santé et de soins dentaires des retraités, du coût moyen des soins de santé par personne assurée, des taux tendanciels du coût des soins de santé et de l'utilisation de ces soins, du taux de croissance de la rémunération et des taux de mortalité. Une estimation des coûts d'emprunt a été utilisée pour calculer le taux d'actualisation de l'obligation et le coût des intérêts. Les coûts des avantages pour les salariés en activité sont passés en charges au fur et à mesure où ils sont engagés. Les coûts prévus pour la retraite sont constitués et passés en charges de manière égale sur la durée estimative du reste de la carrière de l'employé.

Les rajustements qui découlent des gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés concernés.

Les rajustements découlant des modifications apportées aux régimes, pour un montant net après compensation des gains ou pertes actuariels non amortis concernant les services rendus par les salariés au cours de l'exercice précédent, sont comptabilisés dans l'état des résultats de la période au cours de laquelle la modification a été apportée.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non audités

31 décembre 2025

(en milliers)

La durée moyenne estimée du reste de la carrière des membres couverts par des avantages complémentaires de retraite est de 11,5 ans (2024 – 11,5 ans).

iii) Avantages postérieurs à l'emploi

Pour certains salariés ou anciens salariés, la Société est un employeur autoassuré qui est responsable du passif au titre des indemnités pour accidents de travail. L'obligation au titre des indemnités pour accidents de travail constituées de la Société représente le passif non capitalisé pour le coût des indemnités prévues selon le régime autoassuré, qui sont spécifiées et administrées par la Workplace Health, Safety and Compensation Commission de Terre-Neuve-et-Labrador, la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick et le Workers Compensation Board de l'Île-du-Prince-Édouard, pour les accidents du travail des salariés actuels et des anciens salariés.

Le coût des indemnités pour accidents de travail est déterminé de façon actuarielle au moyen de la valeur actualisée nette du passif lié aux accidents de travail des salariés actuels et des anciens salariés lorsque des indemnités sont accordées par la Workplace Health, Safety and Compensation Commission de Terre-Neuve-et-Labrador, la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick ou du Workers Compensation Board de l'Île-du-Prince-Édouard, ou lorsque des modifications législatives sont apportées et qu'on peut raisonnablement estimer les coûts futurs prévus. La direction comptabilise les variations de la valeur actualisée nette du passif en se fondant sur les estimations actuarielles des coûts futurs mises à jour en fonction des données réelles et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles. Une estimation des coûts d'emprunt a été utilisée pour calculer le taux d'actualisation de l'obligation et le coût des intérêts.

Les rajustements qui découlent des gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne prévue de versement des indemnités qui est de 7,0 ans (9,0 ans en 2024).

f) Comptabilisation des revenus

Les revenus de transport proviennent principalement des tarifs facturés aux utilisateurs des services de traversier, qui comprennent les tarifs pour les véhicules de tourisme et commerciaux, les droits pour les passagers et le supplément de carburant, et sont comptabilisés au moment où les services de traversier sont fournis. Les revenus de transport sont mesurés comme le montant de la contrepartie que la Société s'attend à recevoir en échange des services de traversier fournis. Les revenus provenant des tarifs représentent une obligation d'exécution unique à laquelle la totalité du prix de transaction est attribuée. Un supplément de carburant, calculé en pourcentage des revenus de transport, est comptabilisé et mesuré sur la même base que les revenus de transport.

Le paiement des tarifs à l'avance au moment de la réservation est comptabilisé à titre de revenus reportés et est comptabilisé à titre de revenus lorsque les services de traversier sont rendus.

Les autres revenus de transport sont constitués de frais d'entretien de véhicules tels que les frais d'entreposage, le fret, les frais de sécurité, les quais et les surestaries. Les revenus des ventes à bord sont principalement liés aux services aux passagers tels que l'hébergement, les restaurants et les ventes de boutiques de cadeaux. Ces revenus sont comptabilisés au moment où les biens ou les services sont fournis au client. Ces revenus sont mesurés comme le montant de la contrepartie que la Société s'attend à recevoir en échange de services et de biens fournis.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non audités

31 décembre 2025

(en milliers)

Les autres revenus, comme les revenus d'intérêts et les revenus tirés des dérivés, sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

g) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Des charges de fonctionnement sont donc comptabilisées lorsque les biens sont reçus ou les services rendus.

Les charges comprennent également des provisions qui reflètent la variation de la valeur des actifs et des passifs, y compris des provisions pour créances douteuses et pour obsolescence des stocks. Les charges englobent aussi l'amortissement des immobilisations corporelles, la consommation des stocks et les charges payées d'avance.

h) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance sont des décaissements effectués avant l'achèvement des travaux, la livraison des biens ou la prestation des services, ou des paiements versés à l'avance aux termes de contrats de location.

i) Conversion de devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de clôture. Les revenus et les charges sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de la transaction. Les engagements et les éventualités libellés en devises sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de clôture. Un gain ou une perte de change non réalisé qui se produit avant le règlement est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Au cours de l'exercice où a lieu le règlement, le montant cumulé des gains et pertes de réévaluation fait l'objet d'une écriture de contre-passation dans l'état des gains et pertes de réévaluation et un gain ou une perte de change déterminé en fonction du cours du change à la date de comptabilisation initiale de l'élément est comptabilisé dans l'état des résultats.

j) Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles qui peuvent donner lieu à des passifs réels si un ou plusieurs événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Dans la mesure où il est probable qu'un événement futur confirmera qu'un passif a été engagé à la date des états financiers et si le montant en cause peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, un passif estimatif est comptabilisé et une charge est constatée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant en cause, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires.

k) Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs possibles résultant de conditions existantes impliquant une incertitude, qui sera résolue par un événement futur confirmant cette incertitude. L'existence d'un actif éventuel est mentionnée dans les notes aux états financiers si la survenance de l'événement futur est probable. Si la survenance de l'événement à confirmer est improbable ou ne peut être déterminée, l'actif éventuel n'est pas mentionné dans les notes aux états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non audités

31 décembre 2025

(en milliers)

l) Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation

Un passif au titre d'une obligation de mise hors service d'une immobilisation est comptabilisé à la meilleure estimation du montant nécessaire à la mise hors service d'une immobilisation corporelle à la date de clôture lorsqu'il existe une obligation légale pour la société d'engager des coûts de mise hors service, qu'une transaction ou un événement passé donnant lieu au passif s'est produit, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'une estimation raisonnable du montant peut être effectuée. La meilleure estimation du passif comprend tous les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation, sur la base des renseignements disponibles à la fin de l'exercice. La meilleure estimation d'une obligation de mise hors service d'une immobilisation incorpore une technique de valeur actualisée, lorsque les flux de trésorerie nécessaires au règlement ou à l'extinction d'une obligation de mise hors service d'une immobilisation doivent s'étendre sur de longues périodes futures. Le taux d'actualisation utilisé reflète le coût d'emprunt du gouvernement du Canada et est associé au nombre estimatif d'années nécessaires pour achever la mise hors service ou la remise en état.

Lorsqu'un passif au titre d'une obligation de mise hors service d'une immobilisation est initialement comptabilisé, un coût correspondant de mise hors service de l'immobilisation est capitalisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle correspondante et amortie sur la durée de vie utile estimée de l'immobilisation. Les obligations de mise hors service d'immobilisations qui sont encourues progressivement avec l'utilisation de l'actif sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues, et un coût de mise hors service correspondant est comptabilisé en charges dans l'exercice. Une obligation de mise hors service peut découler d'une immobilisation corporelle qui n'est pas comptabilisée ou qui n'est plus en état d'utilisation productive. Dans ce cas, le coût de mise hors service de l'immobilisation est comptabilisé en charges.

La valeur comptable du passif est réexaminée à chaque date de clôture. La Société comptabilise les variations du passif d'une période à l'autre dues à l'écoulement du temps comme une charge de désactualisation. Les variations du passif résultant de révisions du calendrier, du montant de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation sont comptabilisées comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle correspondante. Une fois que l'immobilisation corporelle concernée n'est plus utilisée de manière productive, les modifications du passif sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues. La Société continue de comptabiliser le passif jusqu'à ce qu'il soit réglé ou autrement éteint. Les décaissements effectués pour régler le passif sont déduits du passif déclaré au moment où ils sont effectués.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non audités

31 décembre 2025

(en milliers)

m) Incertitude des mesures

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses ayant une incidence sur le montant des actifs, des passifs et sur l'information sur les actifs et les passifs éventuels présentés à la date de clôture et sur le montant des revenus et des charges présentées au cours de l'exercice. La direction a déterminé qu'il existe une incertitude de mesure en ce qui concerne les montants déclarés relatifs aux obligations de mise hors service d'immobilisations, l'actif de pension accumulé et les durées de vie utile prévue des immobilisations corporelles. Les estimations sont établies à partir des meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers, et elles sont révisées annuellement afin de refléter les nouveaux renseignements obtenus. Les résultats réels pourraient différer des estimations établies.

3. ADOPTION D'UNE NOUVELLE NORME COMPTABLE

En 2023, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a approuvé un nouveau cadre conceptuel et un nouveau modèle de rapport. La section PS 1202, Présentation des états financiers, qui s'appuie sur la section PS 1201, afin de mieux répondre à la nécessité de disposer d'états financiers compréhensibles, nécessitera des modifications des états existants ainsi que de nouveaux besoins budgétaires. La section SP 1202 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2026, l'adoption anticipée étant autorisée si le Cadre conceptuel révisé est adopté en même temps. La nouvelle norme doit être appliquée de manière prospective.

La Société évalue actuellement l'impact de la section PS 1202 sur les états financiers.

4. TRÉSORERIE

La trésorerie incluent des liquidités restreintes constituées de liquidités libellées en euros détenues dans un compte séquestre auprès d'une banque allemande en garantie pour la charte du *MV Atlantic Vision*. L'encaisse affectée se chiffre à 4 145 € (4 145 € en 2024), ce qui se traduit par 6 668 dollars canadiens au 31 décembre 2025 (6 441 \$ au 31 mars 2025).

5. SOMME (À RECEVOIR DU) PAYABLE AU GOUVERNEMENT DU CANADA

La Société est financée par le gouvernement du Canada en fonction principalement de ses besoins de trésorerie. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'excédent cumulé au cours d'un exercice peuvent être financés par le gouvernement du Canada au cours d'exercices différents. Par conséquent, les résultats nets d'exploitation de la Société pour un exercice donné diffèrent selon qu'il est présenté en fonction du financement octroyé par le gouvernement ou des principes comptables généralement reconnus.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non audités

31 décembre 2025

(en milliers)

	31 décembre 2025 (9 mois)	31 mars 2025 (12 mois)
Somme à recevoir du gouvernement du Canada au début de la période	16 325 \$	29 329 \$
Crédits parlementaires reçus au cours de la période	149 814	207 114
Comptabilisés au cours de la période :		
Activités de fonctionnement	(90 377)	(147 349)
Immobilisations corporelles	(24 730)	(46 761)
Excédent du financement public	34 707	13 004
Somme (à payer au) à recevoir du gouvernement du Canada à la fin de la période	(18 382) \$	16 325 \$

6. REVENUS DE TRANSPORTS

Le tableau suivant présente les revenus de transport de la Société par source principale et par type :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Véhicules utilitaires	37 866 \$	36 727 \$
Ventes à bord	19 486	16 202
Véhicules de tourisme	13 290	16 184
Autre transport	13 895	13 482
Passagers	9 675	10 982
Supplément pour le carburant	7 990	8 411
Revenu total du transport	102 202 \$	101 988 \$

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Au cours des neuf mois clos le 31 décembre 2025, le recouvrement net des avantages sociaux futurs des employés était de 5 185 dollars (en date du 31 décembre 2024, 9 750 dollars). Les dépenses comprennent les coûts du régime de retraite à prestations déterminées de la Société, de l'assurance-vie et des prestations de soins de santé et de soins dentaires pour les retraités, ainsi que des indemnités d'accident du travail.

8. TRANSACTIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est liée par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Société conclut des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités en vertu des mêmes modalités et conditions que celles qui s'appliquent à des parties non liées. Au cours de la période, la Société a engagé des dépenses de 789 \$ (444 \$ en 2024) auprès

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non audités

31 décembre 2025

(en milliers)

d'autres sociétés d'État, ministères et organismes fédéraux. Outre ces transactions, le gouvernement du Canada fournit un financement à la Société, tel qu'il est décrit aux notes 2(a) et 5. Transports Canada accorde à la Société le droit d'utiliser gratuitement les terres de la Couronne sur lesquelles se trouvent les terminaux. Aucun montant n'a été enregistré puisque la juste valeur du service reçu gratuitement n'est pas mesurable de manière fiable.

9. ÉVENTUALITÉS

Au cours de la période, le processus de règlement des différends concernant la restitution du NM *Atlantic Vision* s'est achevé, et les décaissements sont en cours d'exécution, conformément à l'accord. Une fois l'accord exécuté, il n'y aura pas de passifs en suspens liés à cet accord, et aucun fonds ne sera bloqué. Il n'y a pas eu de nouvelles réclamations juridiques qui ont une probabilité de paiement.

10. DONNÉES COMPARATIVES

Les chiffres comparatifs de certains postes ont été reclassés dans l'état des résultats afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours et de mieux tenir compte de la nature des charges.